



31 ième Triathlon international des veilles Forges

L'inscription internet ne sera effective qu'après réception du règlement de l'engagement via le site d'inscription

<https://inscription-ultratiming.com/triathloncta2018>

Inscriptions sur place :

Le bureau des inscriptions et dossards ouvrira le dimanche 9 septembre 2018 à 08h30 et fermera à 13h45. Les inscriptions sur place seront possibles jusqu'à 45min avant le départ de chaque course, dans la limite des places disponibles. Une majoration de 5 euros sera appliquée.

Modalités d'inscriptions et catégories :

Les courses seront ouvertes aux licenciés FFTRI, aux non licenciés (sous réserve de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition et de souscrire une licence journée « Pass'compétition » lors de l'inscription, incluant une assurance) aux licenciés FFA, FFC ou UFOLEP.

Les courses seront ouvertes aux hommes et aux femmes à partir de la catégorie minime (enfant né en 2004, 2005).

Horaires et déroulé de la journée:

08h30 : ouverture des inscriptions et retrait des dossards

Course S :

09h00 : ouverture du parc à vélo
09h30 : fin des inscriptions
09h50 : Briefing + fermeture parc à vélo
10h00 : départ
14h00 : Récompenses

Course XS :

11h30 : ouverture du parc à vélo
11h45 : fin des inscriptions
12h05 : Briefing + fermeture parc à vélo
12h15 : départ
14h00 : Récompenses

Course M :

13h30 : Ouverture du parc à vélo
14h00 : fin des inscriptions
14h20 : Briefing + fermeture du parc à vélo
14h30 : Départ individuel + relais
17h30 : remise des récompenses



REGLES DE COURSE

Les règles d'organisation et les règles de courses sont celles applicables sur toutes les épreuves agréées par la Fédération Française de Triathlon RGF 2018.

Natation

Les concurrents doivent porter le bonnet numéroté fourni par l'organisateur. La combinaison en Néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°.

Course à pied

La comptabilisation des tours est laissée au jugement de l'athlète.

. Le dossard porté devant devra être visible. Elastique porte dossard autorisé selon la RGF 2018. Aide ou accompagnateurs interdits.

Cyclisme

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste de même que le respect du code de la route.

Les concurrents doivent respecter les consignes des signaleurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses pour autrui. Le dossard porté derrière devra être visible. Elastique porte dossard autorisé selon la RGF 2018.

Le « drafting » sera interdit pour chaque course. Le parcours sera partiellement fermé à la circulation. La comptabilisation des tours est laissée au jugement de l'athlète.

Course en Relais

Pour les équipes relais, le passage du relais se fera par le passage du dossard à un emplacement défini dans le parc à vélo

ACCES AUX EPREUVES

Pour participer à une épreuve, l'athlète doit posséder l'âge requis en fonction de l'épreuve et être licencié (à l'année ou à la journée) pour la pratique concernée. Il doit remplir un bulletin d'engagement fourni par l'organisateur et régler les droits d'inscription.

LICENCE / CERTIFICAT MEDICAL

Le jour de l'épreuve les concurrents devront être en possession de leur licence FFTRI, FFA, FFC ou, pour les non licenciés, d'un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Tout licencié FFTRI sera muni d'une pièce d'identité.

RECOMPENSES

Les prix individuels ne seront remis qu'aux athlètes présents.

DOSSARD A PUCE ELECTRONIQUE

Le concurrent s'engage à restituer le dossard à puce électronique à l'organisateur dès son arrivée ou en cas d'abandon. Les dossards à puces seront obligatoirement remis en zone d'arrivée. **Tous dossard à puce non rendue sera facturée 20€ à l'athlète par l'organisateur.**

RESPONSABILITE CIVILE - ASSURANCE JOURNEE

Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile auprès de l'assurance de la FFTRI. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ainsi que les non licenciés avec la carte journée.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, la perte ou le vol de matériel. En aucun cas un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation.

ANNULATION

En cas d'empêchement majeur, les épreuves seront annulées, les frais d'engagement remboursés, hormis 5 euros de frais de dossier par personne.

IMAGE

En participant à l'épreuve j'autorise l'organisation à utiliser mon image pour la promotion de l'épreuve (photos, vidéos...).